

**« 3018 »
Société Civile Immobilière
au capital de 100,00 euros
Siège social : 32 rue Haute
80110 MAILLY-RAINEVAL**

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 3 JUILLET 2026
--

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Richard Régis Robert DEVISME, né le 18 avril 1979 à AMIENS (Somme), de nationalité française, divorcé de Madame Ludivine Gillette Lucienne COLAU suivant convention de divorce sous signatures privées contresignée par avocats en date du 22 juillet 2022.

Non remarié depuis.

Demeurant 32 rue Haute 80110 MAILLY-RAINEVAL,

De première part,

Madame Fanny Madeleine Hilda PAUWELS, née le 30 décembre 1985 à AMIENS (Somme), de nationalité française, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité.

Demeurant 32 rue Haute 80110 MAILLY-RAINEVAL,

De seconde et dernière part,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile « **3018** » au capital de 100,00 euros, dont le siège social se situe à 32 rue Haute – 80110 MAILLY-RAINEVAL et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Richard Régis Robert DEVISME**, né le 18 avril 1979 à AMIENS (Somme), de nationalité française, divorcé de Madame Ludivine Gillette Lucienne COLAU suivant convention de divorce sous signatures privées contresignée par avocats en date du 22 juillet 2022, non remarié depuis, demeurant 32 rue Haute, 80110 MAILLY-RAINEVAL ;

- **Madame Fanny Madeleine Hilda PAUWELS**, née le 30 décembre 1985 à AMIENS (Somme), de nationalité française, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, demeurant 32 rue Haute, 80110 MAILLY-RAINEVAL.

Madame Fanny PAUWELS et Monsieur Richard DEVISME disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Fanny PAUWELS et Monsieur Richard DEVISME acceptent les fonctions de gérance qui viennent de leur être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

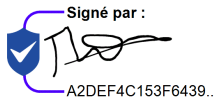
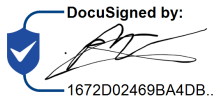
En rémunération de ses fonctions, **Madame Fanny PAUWELS et Monsieur Richard DEVISME** auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait en autant d'exemplaires que requis par la loi,
A MAILLY-RAINEVAL (SOMME)
Le 3 juillet 2026

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve, le/la soussigné(e) est convenu(e) de signer électroniquement le présent procès-verbal conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service Docusign (www.docusign.com), le/la soussigné(e) s'accordant à reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service Docusign (www.docusign.com).

Monsieur Richard DEVISME	 Signé par : A2DEF4C153F6439...
Madame Fanny PAUWELS	 DocuSigned by: 1672D02469BA4DB...